

AUDIOGRAMME



L'audiogramme sert à diagnostiquer la perte auditive, à l'évaluer et à reconnaître le type de déficience auditive dont souffre la personne.

Le patient porte un casque dans lequel lui sont transmis un certain nombre de sons graves, puis aigus, à des intensités et fréquences différentes, en passant d'une oreille à l'autre.